

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 08/07/17

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017*

Le lundi 27 novembre 2017 à 18h35, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 21 novembre 2017 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX est arrivé à 18h50 ; il a pris part au vote du projet de délibération 2017 DAE 196, ainsi que tous les projets suivants ;

Monsieur Thierry HODENT a quitté la séance à 19h30 lors du dernier projet de délibération 2017 DFPE 219 ; il n'a pas pris part à ce vote.



1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 056

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire désigne Christophe POISSON comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire de séance auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 056

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 novembre 2017. 07 2017 057

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 novembre à l'approbation du conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 057

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3. - Communication du Maire sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire informe le Conseil d'arrondissement qu'elle va résumer les différentes opérations programmées pour 2018, et qu'elle est à la disposition des élus pour toute demande de précisions. Elle indique avoir obtenu l'essentiel des financements demandés dans les deux enveloppes concernées par cette délibération, d'un montant respectif de 1 180 000 euros pour les équipements de proximité et 964 705 euros pour l'espace public. 190 000 euros ont été affectés au budget participatif pour l'enveloppe des « Équipements de proximité » et 100 000 euros sur l'enveloppe « Espace public ».

Madame le Maire énonce les opérations qui seront financées par les crédits de l'enveloppe « Équipements de proximité » :

- École Éblé : modernisation des menuiseries (100 000 €), réfection du sol de la cour et du jardin pédagogique (130 000 €) ;



- École La Motte Picquet : réfection du local des agents techniques (40 000 €) ;
- École Chomel : modernisation des stores (50 000 €) ;
- École Las Cases : isolation des cages d'escalier (70 000€) ;
- Mairie : remplacement des menuiseries (145 000 €) ;
- Aménagements suite au départ fonctionnel (préparation du départ du tribunal d'instance (50 000 €) ;
- Conservatoire : deuxième phase de la rénovation du système de ventilation (150 000€), modernisation des salles concernées par les travaux de ventilation (25 000 €) ;
- Crèche Estrées : rénovation de la cage d'escalier (60 000 €) ;
- Crèche Grenelle : modernisation des deux plans de change (70 000 €) ;
- Gymnase Cler : réorganisation de l'accueil et mise en accessibilité du gymnase situé au premier étage et l'accès aux vestiaires du bassin situés au rez-de-chaussée (100 000 €).

Madame le Maire énonce les opérations qui seront financées par les crédits de l'enveloppe « Espace public » :

- Espace vert : Square Pierre-de-Gaulle ; réfection de l'aire de jeux, des sols et du réseau d'eau (90 000 €) ;
- La voirie : avenue Joseph-Bouvard (200 000 € et 50 705 €) ; place Joffre (165 000 €) ; avenue de Saxe entre la place de Fontenoy et l'avenue de Ségur (122 000 €) ; rue de Sèvres (85 000 €) ; avenue de la Bourdonnais (84 000 € et 68 000 €).

Madame le Maire indique que les crédits d'investissement demandés pour réaliser des travaux sur l'avenue de la Résistance ont été différés pour 2019. Elle précise néanmoins que des crédits exceptionnels pourraient être débloqués en cours d'année.

Madame le Maire rappelle que cette délibération est une communication, qui n'implique donc pas de vote.

4. - Charte parisienne de la participation citoyenne. 2017 DDCT 183

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Olivier LE QUERE présente cette nouvelle charte qui remplace celle adoptée en 2009, et qui a pour objectif de favoriser les espaces et les initiatives de concertation. Il indique que ce travail formalise – sans l'indiquer – le travail qui est déjà effectué par les Mairies d'arrondissement en la matière.

Olivier LE QUERE rappelle les quelques chiffres de la mandature concernant les espaces de concertations : plus d'une cinquantaine de Conseils de Quartier se sont tenus, ainsi qu'une quinzaine de réunions publiques sur des sujets divers et variés tels que la propreté, la sécurité, la circulation, l'urbanisation, les grands événements, la sécurisation de la Tour Eiffel... Il rappelle que les Mairies d'arrondissement, et particulièrement celle du 7^e, réalisent très bien ce travail et que cette Charte, rédigée en écriture inclusive, tend à oublier le rôle de cet échelon intermédiaire. Il rappelle que la proximité avec les quartiers, c'est bien la Mairie d'arrondissement qui l'entretient, et pas la Mairie de Paris.

Olivier LE QUERE explique que le Conseil d'arrondissement ne va pas voter contre cette charte dont le but est de favoriser les espaces de concertation. Il ajoute que les espaces offerts aux habitants du 7^e ne doivent pas être simplement des « bureaux des pleurs » mais aussi des

espaces de proposition de manière à ce que les gens soient proactifs et viennent avec des projets que les élus de l'arrondissement pourraient soutenir.

Marc LAROCK informe le Conseil que la Mairie de Paris organise une soirée « *Paris je m'engage* » le mardi 6 décembre entre 17 heures et 20 h 30. Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour déterminer comment faire évoluer les Conseils de Quartier pour que ces assemblées deviennent force de proposition. Il lui semble normal que lorsqu'un habitant du quartier se rend au CCQ, il parle de propreté ou de sécurité. Il explique également, en accord avec les propos d'Olivier LE QUERE, que le volet proposition devrait être mieux porté dans la Charte.

Madame le Maire indique que cette Charte ne fait que recenser les instances de concertation, et que c'est aussi un moyen pour la Mairie centrale de rappeler à ceux qui sont au bout de la chaîne qu'ils dépendent d'elle. Elle explique que la Mairie de Paris, tout en appelant à la proximité, biaise un échelon non négligeable, celui de la Mairie d'arrondissement.

Marc LAROCK indique avoir un avis proche de celui de Madame le Maire.

Madame le Maire explique qu'il est important de changer petit à petit la culture de ces assemblées et la motivation de ceux qui y participent. Elle précise qu'Olivier LE QUERE l'a bien fait pendant cette mandature.

Madame le Maire rappelle qu'il y avait auparavant beaucoup de réclamations dans ces assemblées et que les élus étaient limités à expliquer ce qu'ils faisaient ou pas, ce qui était peu constructif. Elle indique qu'il y a ces derniers temps davantage de propositions et de plus en plus de vœux, qui remontent d'ailleurs jusqu'en Conseil d'arrondissement.

Olivier LE QUERE précise qu'une vingtaine de vœux sont remontés des conseils de quartier dont certains ont été adoptés en Conseil de Paris.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 183

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés 2017 DEVE 181

.Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD mentionne le seul jardin partagé se trouvant dans l'arrondissement, qui se trouve au square des Missions Etrangères. Il souligne la qualité du



travail fourni en matière d'entretien du jardin par une équipe transgénérationnelle en collaboration avec les enfants des écoles.

René-François BERNARD explique que la Ville de Paris souhaite soumettre les jardins partagés à une charte, appelée la Main verte, qui servirait de cadre à toutes ces opérations. Il trouve important que tous ces jardins bénéficient d'une structure commune cohérente.

René-François BERNARD indique qu'une subvention va leur être attribuée et qu'un appel à projets doit être lancé. Il détaille le montant de la subvention d'un montant, sur tout Paris, de 15 000 euros.

6. - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité". 2017 DEVE 182

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD souligne le caractère particulier de la biodiversité du 7^e arrondissement. Il explique que cette biodiversité est très appréciée, notamment des touristes notamment, et que la Mairie de Paris incite à sa protection et à son développement. Il présente un appel à projets de 50 000 euros visant à améliorer encore les conditions de tous les animaux concernés.

René-François BERNARD dénonce les montants consacrés respectivement aux jardins partagés et à la biodiversité (50 000+15 000 euros) qui représentent plus de 15 % du budget de l'investissement en éclairage de la Ville de Paris.

René-François BERNARD critique ces choix surprenants alors même que les infrastructures parisiennes sont dans un état déplorable. Il explique que vingt arrondissements auront 400 000 euros destinés aux infrastructures d'éclairage pour l'année 2017 qu'il met en regard des 65 000 euros pour ce type de projets.

René-François BERNARD souligne que cette somme permettrait de couvrir les frais de huit arrondissements en éclairage.

René-François BERNARD affirme que l'allocation de ressources publiques souvent rares doit être faite avec plus de circonspection et indique que la biodiversité et les jardins partagés, auxquels il est très favorable, peuvent fonctionner sans moyens supplémentaires.

7. - Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la Librairie les Artychauts en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un Salon du livre des Tout-petits et de la Jeunesse. 07 2017 058

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON annonce la tenue du salon du livre jeunesse le 6 décembre à la mairie et présente le partenaire pour cette opération, la galerie librairie les Artychauts. Christophe POISSON explique que la délibération comporte l'autorisation de vendre des livres durant ce salon pour couvrir les frais engagés en matière de personnel, déplacement, animations...

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 058**

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8. - Caisse des Écoles (7^e) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2017 DASCO 140

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

9. - Caisse des Écoles (7^e) - Subvention 2018 (804 956 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2017 DASCO 160

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire propose de lier les deux points qui concernent la Caisse des Écoles, et donne la parole à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE note que la première partie concerne les nouveaux cadres conventionnels 2018-2020, et que cela n'attire pas spécialement d'observations.

Concernant la délibération sur la gestion budgétaire, Josiane GAUDE rappelle que le 7^e arrondissement dispose d'une directrice très compétente, et que par conséquent tout fonctionne. Elle indique que suite à la réunion de dialogue de gestion budgétaire entre la Caisse des Écoles du 7^e et les services de la Ville de Paris, la subvention municipale au titre de la restauration scolaire avait été arrêtée à 817 336 € pour 2018. Elle note que grâce à la bonne gestion, la Caisse de Écoles avait dégagé un petit reliquat sur l'exploitation d'un montant de 12 380 euros, qui a finalement été repris. Elle énonce le montant de la subvention pour 2018 qui s'établit à 804 956 €. Elle propose de voter favorablement sur les deux délibérations.

Madame le Maire soumet les deux délibérations au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DASCO 140**

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DASCO 160**

 6

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

10. – Subvention (4.050 euros) au Comité Bourgogne Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7^e) 2017 DAE 196

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE précise que la subvention de 4050 euros porte bien sur 2016 et regrette son arrivée tardive au profit du comité Bourgogne.

Pour l'année 2017, **Josiane GAUDE** indique que le dispositif change et se composera de sapins décorés devant les boutiques.

Christian LE ROUX déplore que la Mairie de Paris se fasse de la trésorerie sur le dos de l'association, malgré des remarques réitérées du conseil d'arrondissement sur ce sujet depuis plusieurs années. Il souligne que les commerçants recevront en réalité en 2018 la subvention 2016, ce qu'il trouve inacceptable.

Madame le Maire estime que les retards sont généraux, et vont en s'aggravant depuis la mandature DELANOE.

Yves POZZO DI BORGO met l'accent sur le niveau d'endettement de la Ville de Paris qui a augmenté progressivement et qui fait de Paris une des villes les plus endettées. Il signale que le niveau d'endettement est presque de 60 % ce qui oblige la Maire de Paris à grignoter de l'argent supplémentaire. Cette année, il explique que des sociétés seront chargées dès le 1^{er} janvier, de récupérer tous les droits de stationnements et pointe une augmentation sensible des amendes.

Concernant la trésorerie, **Yves POZZO DI BORGO** dénonce le procédé classique consistant à laisser trainer le paiement, pour gagner du temps. Il rappelle le plan proposé par le Président de la République, et indique que les collectivités territoriales représentent 75 % des investissements publics et qu'il faut donc les soutenir. Symétriquement, il estime que Paris doit faire des économies et critique le mode de fonctionnement d'une collectivité de 55 000 personnes avec 53 jours de congé par an. Il pointe en outre un absentéisme qui va de 9 à 19 %.

Madame le Maire indique que certains secteurs sont à 35 - 40 %.

Yves POZZO DI BORGO met l'accent sur un problème de gestion du personnel.

Madame le Maire dénonce la contradiction consistant à demander aux collectivités de faire des économies tout leur laissant le libre choix du secteur sur lequel portent ces économies. Madame le Maire s'inquiète du secteur périscolaire qui est sacrifié avec du personnel de moins en moins qualifié. Elle craint que les collectivités accusent l'Etat de les acculer à faire des économies.



7

Madame le Maire estime que ces économies ne doivent surtout pas porter sur les populations les plus fragiles comme les personnes âgées ou les enfants et redoute qu'un jour survienne un problème grave. Elle répète que les secteurs visés par les économies devraient être fléchés.

Madame le Maire présente la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DAE 196**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**11. – Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp.
2017 DLH 284**

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire déplore que les garanties de la Ville accordées aux bailleurs sociaux ne fassent l'objet d'aucun contrôle dans la gestion, ni dans l'attribution, ni dans le fonctionnement, ni dans les dépenses.

Josiane GAUDE présente la garantie sollicitée par Elogie-Siemp auprès de la Ville de Paris pour ses emprunts et précise qu'un seul concerne le 7^e. Elle indique que la garantie de la Ville porte sur des locaux d'activités au sein des différents programmes et s'élève à 50%

Madame le Maire regrette le procédé qui consiste à présenter à l'approbation du conseil d'arrondissement des textes sur lesquels le contrôle n'est pas possible.

Marc LAROCK s'étonne que la mairie ne dispose pas des comptes des bailleurs sociaux.

Madame le Maire répond qu'effectivement les rapports lui sont adressés mais elle doute de leur sincérité. Elle rappelle que les rapports sont construits de manière similaire, et qu'ils indiquent dans un premier temps que tout a été bien fait et dans un deuxième que les difficultés seront surmontées.

Elle soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DLH 284**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



12. – Réalisation 46-50 avenue de Breteuil (7^e) d'un programme de 23 logements sociaux (11 PLA-I et 12 PLUS) par Elogie-Siemp. 2017 DLH 346

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que cet ensemble est composé pour moitié de logement intermédiaire et de logement social voire très social. Elle rappelle que ce projet est assez ancien et qu'elle s'est battue avec René-François BERNARD auprès de Covéa, qui a renoncé à 8 000 m² de droit à construire et a accédé à la majorité des attentes des riverains.

Madame le Maire explique être intervenue auprès des riverains qui souhaitent faire un recours, pour les avertir qu'une action en justice risquait de mener à un remplacement du promoteur, qui aurait pu être moins sensible à leurs arguments par la suite en ne créant que du logement très social. Elle précise que ce projet prévoit la construction de 11 logements dits PLA-I, donc sociaux, et 12 logements intermédiaires, ce qui revient à une proportion de 50-50.

Madame le Maire ajoute avoir obtenu la création d'une crèche d'une trentaine de berceaux, ce qui n'est pas négligeable dans un secteur très familial. Elle informe le Conseil d'arrondissement du calendrier : la construction des logements commencera en janvier 2019 pour se terminer en 2020 soit 1 an de travaux.

Madame le Maire compare ce projet au réaménagement du couvent des Clarisses dont l'économie générale du projet satisfait 99% des riverains et des usagers en ce qui concerne notamment les crèches et les logements sociaux.

Josiane GAUDE précise qu'une réunion de chantier en format réduit s'est tenue 15 jours auparavant avec les riverains, ce qu'ils ont apprécié car COVEA a accédé à toutes leurs demandes.

Josiane GAUDE précise que la Ville de Paris disposera dans cet ensemble de 12 logements sociaux. Elle explique qu'elle ne sera réservataire que de 20 pourcents de ce logement soit « 2,4 logements ». Elle ajoute qu'elle se battra auprès d'Ian BROSSAT pour en avoir trois.

Josiane GAUDE demande au Conseil de bien vouloir approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme.

Madame le Maire soumet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DLH 346**

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



13. – Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp. 2017 DLH 362

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE rappelle les problèmes causés dans Paris et en particulier dans le 7^{ème}, avec Airbnb. Elle déplore la concurrence déloyale vis-à-vis des hôtels et les troubles de voisinage.

Josiane GAUDE explique que l'article 3 du règlement municipal sera modifié en substituant le quartier administratif à l'arrondissement, comme base de la compensation à l'appui de la demande de changement d'usage.

Josiane GAUDE approuve ce dispositif visant à subordonner l'autorisation de changement d'usage pour la transformation de locaux destinés à l'habitation en locaux meublés, loués de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qu'il n'y élit pas domicile, à une compensation dans le même quartier que celui de la transformation.

Josiane GAUDE appelle les élus à approuver cette délibération.

Madame le Maire doute de l'efficacité de ce dispositif à long terme.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DLH 362

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14. – Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Élogie-Siemp. 2017 DLH 313

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique que dans cet ensemble, seulement 25 logements pourront concerner les demandeurs du 7^e car les 700 demandes qui sont formulées dans le 7^e concernent des logements intermédiaires.

Madame le Maire note que la population des fonctionnaires, des nounous ou même des aides à domicile, aura toujours un seuil de revenu trop important pour avoir accès au logement dit social ou très social. Elle relève que les deux tiers des logements ne seront jamais affectés aux habitants du 7^e, mais à des personnes extérieures à l'arrondissement, de Paris, comme les élus du 7^e ont pu en faire l'expérience pour deux ou trois logements sur le site de Laennec. Elle rappelle que plusieurs locataires ont posé des difficultés, et qu'elle a été obligée de se déplacer sur place pour rappeler à l'ordre les locataires qui n'avaient pas compris qu'ils vivaient en collectivité et dans un logement social financé sur les deniers publics. Elle rappelle à ce titre que certains occupants, qui indiquent payer un loyer, oublient parfois que ce loyer est compensé voir même subventionné. Elle craint de se retrouver dans la même situation.



Madame le Maire indique approuver en revanche la construction de la crèche et de l'équipement sportif. Elle rappelle que pour ce type d'équipements, elle les obtient à chaque fois qu'elle en fait la demande. A contrario, elle indique ne pas approuver le quota de logement sociaux, qui n'est pas acceptable. Elle annonce qu'elle va intervenir pour que le taux de logement en PLAI soit réduit.

Yves POZZO DI BORGO explique qu'un bloc de logements sociaux ne fonctionne avec intelligence qu'à la condition qu'il y ait un équilibre.

Madame le Maire approuve les propos d'Yves POZZO DI BORGO.

Yves POZZO DI BORGO rappelle qu'à Paris, lorsque les choses sont réalisées de manière brutale comme ce programme, l'ensemble du quartier est déstabilisé. Il rappelle que cet ensemble est prévu dans un quartier très particulier. Il explique, que sans vouloir défendre les riches, il y a eu l'année dernière 12 000 millionnaires qui ont quitté la France dont presque 8000 à Paris. Il en conclut que Paris se paupérise.

Yves POZZO DI BORGO rappelle qu'il est favorable à la création de logements sociaux, à la condition que leur répartition soit équilibrée.

Madame le Maire rappelle ne s'être jamais positionnée contre la création de logements sociaux.

Yves POZZO DI BORGO explique que la façon d'agir d'Ian BROSSAT et d'Anne HIDALGO est brutale, et qu'elle ne tient pas compte des besoins des habitants du 7^e arrondissement. Il rappelle que le 7^e arrondissement était traditionnellement un quartier de militaires, et qu'il avait demandé à la Commission Défense, lorsqu'il était parlementaire, à ce que ces quartiers de logements leur soient réservés en priorité. Il précise que dans ce projet, seuls 20 à 25 logements leur seront réservés sur les 300 prévus.

Yves POZZO DI BORGO considère que cet ensemble aurait dû être ouvert largement aux pompiers, aux militaires, ou même aux enseignants et aux policiers qui s'installent à Paris. Il explique ne pas comprendre qu'Anne HIDALGO se laisse piéger par Ian BROSSAT et son équipe.

Madame le Maire indique connaître le logement social, dans lequel elle a vécu. Elle rappelle que le principe du logement social, c'est la mixité, ce qui explique qu'il y ait des immeuble avec des grands et des petits appartements afin d'avoir une mixité familiale et sociale. Elle note que la répartition des logements dans ce projet démontre que Monsieur Ian BROSSAT, tout communiste qu'il est, et que Madame HIDALGO, toute socialiste qu'elle est, ne savent pas ce qu'est le logement social et pourquoi il a été créé.

Madame le Maire prend à titre d'exemple les villes de banlieue qui ne souhaitent plus avoir de logement social sur le même site car cela ne crée que des difficultés, dans les immeubles, et dans les équipements de proximité. Elle rappelle qu'il est trop souvent oublié que l'existence de difficultés dans les écoles peut être liée à l'habitat aux abords. Elle ajoute que les restrictions aux dérogations à la carte scolaire impliqueront d'inscrire les enfants dans les écoles situées à proximité : la majorité des enfants de cet ensemble se trouveront donc dans la même école.

Madame le Maire considère que cette répartition est une erreur manifeste et profonde, et qu'elle démontre une méconnaissance des objectifs du logement social. Elle rappelle que des conséquences ont été tirées suites à la création de logements sociaux dans l'ensemble Laennec. Elle fait part de son souhait de revenir à ce qui avait été obtenu sous l'ancienne mandature, c'est-à-dire un peu de mixité, comme à Breteuil où la répartition des logements suit un ratio 50-50, ce qui poserait nécessairement moins de difficulté que la répartition de 200 logements sociaux pour 20 logements intermédiaires.

Christian LE ROUX ajoute que la création de ces logements était relativement attendue et que tout le monde savait depuis des années que le 7^e aurait à construire des logements sociaux sur l'Îlot Saint Germain, car symboliquement, le 7^e n'est pas dans les 25% de la loi SRU.

Madame le Maire rappelle que le conseil du 7^e n'est pas hostile, sur le principe, à la création de logements sociaux.

Christian LE ROUX explique que le 7^e est symbolique pour la Ville de Paris, et qu'il faut malheureusement le subir et l'accepter. Il indique qu'il ne reviendra pas sur le logement social, mais qu'en revanche, sur les équipements sportifs, il aurait préféré une piscine à un gymnase s'il est encore possible de négocier en ce sens. Il ajoute que la piscine Éblé a un avenir plus qu'incertain voir sombre, et rappelle qu'il n'y a toujours pas de piscine dans le 7^e arrondissement.

Christian LE ROUX relève qu'il y a plusieurs espaces dans le sous-sol de l'Îlot Saint Germain qui pourraient largement être aménagés en piscine. Il considère que c'est un combat qui mériterait d'être mené.

Madame le Maire propose que les élus se battent collectivement pour la création d'une piscine. Elle informe l'assemblée qu'elle va demander une piscine.

Madame le Maire rappelle les raisons pour lesquelles les élus du 7^e arrondissement et elle-même, ne s'opposent pas au logement social depuis deux mandatures. Elle indique qu'il y a dans l'arrondissement des familles qui pourraient être éligibles au logement social voir intermédiaire, et qu'elle ne trouve donc pas aberrant qu'il y ait ce type d'offre dans le 7^e. Elle ajoute que d'autres critères rentrent en considération : la nature du logement social, l'équilibre, et la mixité.

Madame le Maire indique que concernant les piscines, il y a un problème de coût pour la faire, puis pour en assurer la maintenance. Elle rappelle avoir obtenu que la piscine Lutetia devienne publique mais qu'en raison de son classement, il n'était pas possible de créer des issus de secours.

Madame le Maire explique que dans la mesure où le projet de l'Îlot Saint-Germain vise la création de 200 logements sociaux, il sera hors de question qu'on lui oppose la question du coût d'une piscine.

Madame le Maire explique qu'il est beaucoup plus facile de créer un gymnase, et qu'il n'y pas tant d'équipements sportifs dans le 7^e arrondissement, ou de lieux où les associations peuvent faire des animations et où les fêtes scolaires peuvent se tenir.



Madame le Maire indique qu'elle pourrait accepter la création du gymnase, et attendre celle de la piscine, à la condition que les logements sociaux soient adaptés à la demande dans le 7^e. Elle précise qu'il s'agit d'un équilibre des coûts à trouver et que le choix peut être fait par le conseil d'arrondissement du 7^e. Elle ajoute qu'un projet de 200 logements intermédiaires serait plus intéressant pour le 7^e.

Marc LAROCK indique que dans la répartition des 250 logements, il y a un gros tiers de PLAI mais également une centaine de PLUS dont le plafond pour deux personnes est de 35 000 euros de revenu. Il note que cette catégorie de logement est ouverte aux classes moyennes.

Madame le Maire répond que les instituteurs ou les directeurs d'école sont au-dessus de ce seuil.

Marc LAROCK indique être proche de penser qu'une répartition entre plus de PLUS et un peu moins de PLAI aurait été plus judicieuse. Il reprend les propos de Monsieur LEROUX, qui évoquait l'aspect symbolique de ce choix de répartition.

Madame le Maire explique qu'entre le symbole et la provocation, il y a une nuance. Elle rappelle qu'Ian BROSSAT était un peu dans la provocation, et que l'opération de Laennec l'avait réjoui.

Marc LAROCK explique qu'en dehors de ces 250 logements sociaux intermédiaires, le reste de l'îlot Saint-Germain sera dédié à des logements de grand standing.

Madame le Maire : répond à Marc LAROCK et prend l'exemple de l'ensemble Laennec, dans lequel il y a également des établissements de grand standing. Elle explique qu'il y a bien des propriétaires dans cet ensemble, mais qu'elle doit régulièrement y faire la police.

Madame le Maire rappelle que lorsque des propriétaires ont acheté leur logement, 10 000, 15 000 ou 20 000 euros le mètre carré et qu'un habitant en face jette des choses par-dessus le balcon, ou que les parties communes ne sont pas respectées, les habitants se sentent laissés d'avoir économisé pour se trouver en permanence en conflit.

Yves POZZO DI BORGO explique que la fermeture des quais Rive Droite a entraîné une sur-circulation de voitures dans toute cette partie du 7^e, et que les voitures passent maintenant rue Saint-Dominique, Las Cases, Grenelle. Il indique avoir souffert de cinq bronchites depuis que les quais sont fermés, et que la plupart des pharmaciens qu'il a rencontrés lui ont expliqué qu'il avait une augmentation très forte des bronchites et bronchiolites chez les habitants, en partie à cause de la circulation. Il rappelle que le rapport de la Région confirme cette situation, et qu'il songe à monter une association pour porter plainte devant un tribunal pénal pour mise en danger de la vie d'autrui. Il évoque le risque de vivre un à deux ans de mois à cause de cette situation, et qu'elle devrait amener à une réaction.

Madame le Maire rappelle que le rapport qui est sorti sur l'impact des fermetures des voies sur berges, reprend ce que l'équipe municipale avait anticipé dès 2008 et 2010, et que le 7^e était le seul arrondissement à lutter contre ce projet. Elle indique que personne ne les avait alors soutenus, et que personne n'avait utilisé le rapport de l'étude d'impact car tout le monde, y compris dans sa famille politique était enthousiaste à l'idée d'aller marcher sur les bords de la Seine. Elle rappelle que l'équipe municipale avait largement répété que le 7^e serait le

premier arrondissement impacté et que dans la mesure où le rapport le démontre, chiffre à l'appui, il n'y a désormais plus d'affirmations contraires.

Christian LE ROUX revient sur le sujet du logement social et rappelle que sur les 250 appartements prévus sur l'îlot Saint-Germain, il y en aura 200 de moins de 40 m² c'est-à-dire qui ne sont pas prévus pour les familles mais pour des couples avec un enfant ou des familles monoparentales. Il regrette que la Ville de Paris n'ait pas pensé à reloger d'abord des familles nombreuses plutôt que de faire 200 appartements de 40 m² sur ce site.

Madame le Maire indique que dans 40 m², il est possible d'avoir trois étudiants car ils sont éligibles à ces logements. Elle rappelle qu'un sujet similaire s'était présenté lors de la réhabilitation du couvent des Clarisses.

Christian LE ROUX propose de vérifier la répartition entre l'État, la Ville et la Mairie du 7^e. Il émet des doutes sur la possibilité de placer un nombre important d'étudiants.

Yves POZZO DI BORGO indique qu'à l'image du 6^e arrondissement, les familles nombreuses quittent la Ville.

Madame le Maire indique qu'il n'y a que peu de familles nombreuses qui demandent des logements sociaux, et que dans un souci de mixité, elle souhaiterait que les appartements soient composés d'un peu d'étudiants, d'un peu de familles monoparentales. Dans le cas contraire, elle relève qu'il n'y aurait que des familles nombreuses, à l'image de la composition de l'ensemble Laennec, où aucune famille ne venait du 7^e arrondissement.

Madame le Maire indique fonder son choix, en premier lieu, sur la catégorie du logement, puis sur la composition familiale, car c'est la catégorie des logements qui détermine l'ambiance de l'immeuble.

Christian LE ROUX indique qu'il faudra réfléchir avec les services des crèches, des écoles, des collèges et des lycées car la livraison des logements va générer un afflux de population qu'il faudra accueillir. Il propose de mettre en place un système avec ces partenaires.

Madame le Maire indique que cette démarche avait été menée avec la livraison de l'ensemble Laennec. Elle rappelle que la fermeture de deux classes avait été annulée et que des enfants avaient été mis à l'école à deux ans et demi pour pouvoir libérer des places dans les crèches.

Christian LE ROUX indique qu'il faisait cette suggestion pour le motif évoqué par Madame le Maire et qu'il faudra d'ici 2020 s'intéresser de près à ce sujet pour pouvoir anticiper.

Madame le Maire rappelle que la discussion qui se tient actuellement à la Mairie du 7^e n'a pas lieu à la Mairie de Paris. Elle reproche à la Mairie centrale d'avancer des annonces arithmétiques, sans à aucun moment prendre en compte des données sociologiques.

Marc LAROCK indique habiter à côté de l'îlot Saint-Germain et qu'il est ravi que ce projet aboutisse. Il demande à Madame le Maire si une répartition des catégories 30% - 30% - 30% conviendrait mieux.

Madame le Maire indique qu'elle va négocier, comme elle l'avait fait pour le projet des Clarisses et de COVEA. Elle rappelle avoir obtenu gain de cause sur l'ensemble de ses demandes portant sur les deux précédents projets.

Madame le Maire soumet au vote.

**Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2017 DLH 313**

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 13

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**15. - Réalisation d'un gymnase et d'une salle de sports sur le site de l'ilot Saint-Germain
- Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP (7^e). 2017 DJS 309**

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

**16. - Vœu relatif à l'attribution par les Maires d'arrondissement des créneaux dans les
équipements sportifs de proximité rattaché à la délibération 2017 DJS 309.**
V 07 2017 059

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Laurence AMAND indique que cette délibération concerne toujours l'ilot Saint-Germain, qui est bordé par le boulevard Saint-Germain, la rue de l'Université et la rue Saint-Dominique. La délibération concerne une convention destinée à donner à la RIVP la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un gymnase et d'une salle de sports. Elle précise que ce transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris à la RIVP permet d'avoir une maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble du permis de démolir et de construire.

Madame le Maire précise que la délibération concerne la création d'un gymnase de 1 500 m² et d'une salle de sport de 200 m², soit une catégorie B.

Laurence AMAND procède également à l'explication du vœu déposé par la majorité. Elle considère que l'Hôtel de Ville souhaite récupérer les attributions dont disposent les Mairies d'arrondissement.

Laurence AMAND explique que dans le cadre de la réforme du règlement des équipements sportifs, la Ville de Paris a prévu un article 10 qui lui permet de s'approprier le pouvoir de décision sur l'attribution des créneaux. Elle présente le vœu qui rappelle que le projet de règlement préparé par la Mairie centrale omet de placer le Maire d'arrondissement comme autorité de référence concernant l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs, et que la rédaction de ses articles n'est pas conforme aux principes du Code général des collectivités territoriales relatif aux équipements de proximité. Elle indique que le vœu vise à ce que la Ville de Paris reconnaisse et garantisse le rôle du Maire d'arrondissement dans

l'attribution des créneaux et dans l'utilisation des équipements sportifs inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et soumet au vote.

Marc LAROCK indique être d'accord avec ce texte. En revanche, il explique avoir des doutes avec le considérant qui porte sur l'incompatibilité de la rédaction du règlement des installations sportives avec le Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose de retirer le considérant.

Marc LAROCK lui répond qu'en cas d'incompatibilité, il serait préférable de faire un recours.

Madame le Maire demande son avis **Christian LE ROUX**, qui a la pratique de ces normes. Elle indique préférer un certain flou dans la rédaction, car cela permet de garder la main sur les sujets. Elle précise que lorsqu'il y a trop de détail juridique, l'exécutif pourrait trouver une parade uniquement accès sur le droit, sans prendre en compte le fond de la demande. Elle propose donc que le dernier considérant soit retiré.

Christophe POISSON rebondit sur les propos de **Laurence AMAND**. Il explique que lorsque les décisions sont centralisées, cela donne un système d'associations sportives qui sont en compétition pour avoir des créneaux. Il indique qu'avec **Laurence AMAND**, il a mené des négociations et des concertations avec des associations locales autour du Gros Caillou qui étaient concurrentes sur des créneaux, et qu'ils ont trouvé des solutions en les mettant autour de la table.

Madame le Maire explique que la situation est semblable s'agissant des locaux de la mairie ou du conservatoire. Elle indique que les associations lui écrivent parfois pour lui faire part de leurs demandes. Et qu'elle permet à tout le monde de trouver son compte en terme d'occupation des salles car elle a le pouvoir de les attribuer. Elle rappelle que c'est l'avantage de garder un échelon local. Elle soumet au vote la délibération et le vœu, sans le dernier considérant.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DJS 309

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 059

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17. – Réalisation d'une crèche collective de 68 places sur le site de l'îlot Saint Germain (7^e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP. 2017 DFPE 219

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire précise que cette délibération est une convention cadre, satisfaisante car elle permet la création de places en crèches.

Emmanuelle DAUVERGNE présente la délibération qui concerne la passation avec la RIVP d'une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une crèche collective de 68 berceaux sur le site de l'îlot Saint-Germain. Elle précise que la livraison de la crèche est prévue pour juillet 2022, que son coût est estimé à 4 130 244 euros et que la superficie de cette crèche serait de 763 m². Elle reprend les propos de Madame le Maire et indique ne pouvoir que se réjouir de bénéficier d'une nouvelle crèche collective, qui est toujours nécessaire pour les habitants.

Marc LAROCK relève que dans ce projet, des places en crèches sont prévues avec les logements.

Madame le Maire indique que grâce aux élus, et Emmanuelle DAUVERGNE en particulier, une crèche est demandée dès qu'il y a un aménagement. Elle ajoute que Laurence AMAND demande elle des infrastructures sportives dans tous les projets d'aménagement.

Madame le Maire interpelle Monsieur Christian LE ROUX sur le sujet de la création d'une piscine dans le 7^e arrondissement. Elle explique qu'il est plus facile d'obtenir une piscine qu'un gymnase mais qu'elle ne désespère pas d'en avoir une, car cette installation manque franchement à l'arrondissement.

Christian LE ROUX revient sur le sujet de la piscine. Il indique que les plus anciens du Conseil d'arrondissement se souviendront de la piscine DELIGNY qui était située au pied du pont de la Concorde, à côté de l'Assemblée nationale, et qui a coulé pour diverses raisons. Il rappelle que les piscines flottantes existent à Paris puisqu'il y en a dans le 13^e arrondissement. Il se dit convaincu qu'une piscine flottante au port de La Bourdonnais ou sur la zone entre le port de La Bourdonnais et de la Concorde serait envisageable et jouable. Il revient sur la phrase de Bertrand DELANOË au moment où on lui avait demandé de reconstruire la piscine DELIGNY : il avait indiqué qu'il ne voyait pas l'intérêt de construire une piscine pour les permanents du Parti socialiste de la rue de Solferino.

Madame le Maire indique que ce projet serait complexe en raison de la construction de logement social.

Christian LE ROUX considère que si le 7^e n'obtient pas de piscine sur l'îlot Saint-Germain, alors il conviendrait de se battre pour une piscine flottante.

Madame le Maire soumet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFPE 219**

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire explique que l'ordre du jour principal du conseil est épuisé.

La prochaine réunion du Conseil d'arrondissement aura lieu le 23 janvier.

Pour les conseils de quartier, Madame le Maire indique qu'ils se tiendront le 29 janvier, 30 janvier, 5 février, 6 février.

Madame le Maire donne le programme du mois de janvier 2018 :

- Le 4 décembre à 19h00 : journée du Handicap avec la projection du film « Et les mistral gagnants » avec la présence de la réalisatrice en salle des mariages.
- Le 6 décembre à partir de 14h00 : Salon du livre de la jeunesse avec des dédicaces, des ateliers, une projection d'un court-métrage pour les enfants. C'est très riche pour les enfants et les familles.
- Le 14 décembre à 20h30 : projection de l'Odyssée en présence de l'équipe du film au Centre culturel russe.
- Le 18 décembre : bal des seniors.
- Le 20 décembre à partir de 14h30 : Noël des habitants avec le passage du Père Noël et animations, concerts, pièces de théâtre...
- Le 9 janvier : vœux et galette des habitants.
- Le 17 janvier : exposition Exode et Esperance. Ce sont des témoignages d'Irak.

Olivier LE QUERE rappelle que le Conseil de Quartier Saint-Thomas d'Aquin se tiendra le lendemain à 18h30 en mairie et celui des Invalides mercredi à 18h30 à la Mairie.

En l'absence d'autres communications, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire du 7^e arrondissement

Christophe POISSON



Rachida DATI

